

Commission Aménagement et Économie Durables

Relevé de décisions de la réunion du 30 novembre 2023

DREAL - Unité Départementale de l'Isère

Personnes présentes : Benjamin Schmocker (Umicore Specialty Powders France), Patrick Pouchot (Vencorex/France Chimie AURA), David Lasalmonie (FRAMATOME Jarrie), Corinne Thievent (SPPPY), Mathieu Perrin (EP ScoT) et Murielle Pezet Kuhn (AURG), Pierre-Yves Benigna (Grenoble-Alpes Métropole), Franck Izoard (Innovia Grenoble), Nicolas Bovero (TLF).

Personnes excusées : Guilhem DUPUIS (IRMa),

Ordre du jour :

Rappel des actions prévues pour la commission aménagement sur 2023

Point d'avancement

Perspectives 2024

Voir Diaporama en PJ.

Accueil et introduction

Patrick Pouchot, président de la commission Aménagement du territoire et économie durables, remercie les participants pour leur présence et indique que l'année 2023 a été très chargée pour le SPPPY et les industriels seveso avec le pilotage de la campagne Les bons réflexes qui sera présentée en début de réunion par Corinne Thievent. Ceci étant, plusieurs sujets ont pu avancer et seront également présentés en séance, afin de valider collectivement le programme 2024 de la commission.

Les actions 2023

[La campagne Les bons réflexes \(www.lesbonsreflexes.com\)](http://www.lesbonsreflexes.com)

Corinne Thievent présente la campagne régionale les bons réflexes, qui est une campagne d'envergure unique en France :

- 123 établissements industriels concernés
- 656 communes concernées soit 3,5 millions de citoyens
- 11 départements
- 16 bassins d'information

Cette opération répond en premier lieu à une obligation réglementaire autour des sites soumis à PPI et vise à informer 3,5 millions d'habitants sur les activités industrielles à risque proches de chez eux et les comportements à adopter en cas d'accident.

Elle est co-pilotée par l'État, l'APORA et le SPPPY et a été lancée officiellement le 5 octobre 2023 en préfecture de région avec plusieurs temps forts au travers d'actions réglementaires et d'autres actions plus inédites .

Les actions réglementaires :

- > la distribution dans chaque boîte aux lettres, par La Poste, des **brochures** d'information sur les risques industriels majeurs et sur les bons réflexes à adopter ;
- > la distribution et la mise en place des **affichettes** sur les consignes de sécurité dans les établissements recevant du public des communes concernées,
- > le **site internet** dédié www.lesbonsreflexes.com.

Les actions inédites 2023 :

- > une présence accrue sur les **réseaux sociaux**, notamment Facebook, Instagram, LinkedIn et X (ex twitter), avec la réalisation de vidéos illustrant les consignes de sécurité,
- > le **label Les bons réflexes** pour valoriser les initiatives des acteurs du réseau sur la prévention des risques majeurs,
- > l'organisation d'actions territoriales comme le village forum **Risk Indus** organisé du 5 au 7 octobre 2023 à Pont-de-Claix pour les scolaires puis le grand public,
- > des **pièces de théâtre** sur les risques majeurs pour petits et grands (voir plus d'actions et de détails dans la fiche Actions du présent dossier.

Le lancement du 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère Grenoble Alpes Dauphiné

Le PPA GAD EN CHIFFRES

297 communes dans 8 EPCI
17 défis, 32 actions, 104 sous-actions, 135 indicateurs
9 réunions de gouvernance en 2023
2/3 des actions sont soit lancées soit terminées.

Le troisième Plan de Protection de l'Atmosphère Grenoble Alpes Dauphiné, adopté le 16 décembre 2022, repose sur 3 éléments principaux : ses objectifs, ses actions et sa gouvernance.

Ses objectifs sont traduits en termes de réduction des émissions d'une part, et de réduction de la concentration d'autre part. Ils sont fixés pour aller au-delà des valeurs limites réglementaires et atteindre les valeurs OMS en 2030.

Ses actions s'articulent autour de 6 thématiques : Résidentiel tertiaire / Mobilités urbanisme / Industrie / Agriculture / Transversal / Communication. Elles sont au nombre de 32 regroupées dans 17 défis. 135 indicateurs de suivi permettent de mesurer l'avancée des actions et font l'objet d'un suivi régulier par l'État.

Sa gouvernance, forte et étendue, permet d'assurer une dynamique et un suivi régulier et efficace des actions du plan. Cette gouvernance s'appuie sur quatre niveaux, depuis les commiss'Air thématiques jusqu'au comité plénier réuni annuellement.

Le bilan de cette première année de mise en œuvre est positif, grâce à l'implication des acteurs et à leur engagement, qui sera traduit prochainement dans une charte. La commission autour du plan prend une nouvelle ampleur avec le lancement de notre propre marque Volont'Air associée à un site internet et à une communauté d'acteurs.

Volonté AIR

DONNONS DE L'AIR À L'AVENIR

Corinne Thievent indique que la commission pourra venir en appui de certaines actions du PPA notamment dans les comités air mobilités urbanisme et résidentiel tertiaire.

Les actions en lien avec le parc industriel Sud porté par Grenoble Alpes métropole

Pierre-Yves Benigna présente l'avancée des réflexions dans le sud grenoblois et notamment la création de l'association des industriels du sud grenoblois (AISG) qui a pour objectif de mutualiser autant que faire se peut des sujets transversaux (tels que la mobilité mais pas que) pour les salariés des sites industriels du secteur. Une plaquette de communication, un flyer et un site internet ont été créés (plus d'infos en PJ au compte rendu). Il est envisagé de recruter une personne pour faire vivre et animer cette association. L'objectif est de relancer l'attractivité du secteur en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs (comme dans la plaine de l'Ain ou le Grésivaudan).

Les actions d'information sur le principe de ZAN par le SCOT

Mathieu Perrin rappelle qu'avec la loi Climat et Résilience, le principe de ZAN Zéro Artificialisation Nette (objectif fixé pour 2050 qui demande aux territoires, communes, départements et régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020) va notablement faire évoluer les politiques d'aménagement.

Plusieurs réunions d'information ont été organisées par la DREAL et la DDT sur ce sujet (le 23 novembre organisée par la DDT et le 30 novembre par la DREAL).

Le MTEs a également publié une synthèse très intéressante au lien suivant : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/guide-synthetique-ZAN>

Les actions 2024

La charte et le livret des itinéraires TMD

Patrick Pouchot propose de poursuivre la démarche. En effet, la charte a été signée par une quarantaine de prestataires, les itinéraires sont en place mais il serait utile de communiquer à nouveau sur son existence, d'autant qu'il y a de nouveaux industriels dans le secteur. Il propose d'intégrer les nouveaux industriels du secteur à la zone et de préparer une nouvelle version au premier trimestre 2024, en lien avec les transporteurs.

En ce qui concerne l'action travaux à proximité des canalisations menée en lien avec le CNEPT,

Corinne Thievent indique que ce sujet est toujours d'actualité et que sur la base d'une remise à niveau des formations celles ci seront à nouveau proposées au CNEPT début 2024.

La ZFE VUL / PL

A priori, une réunion d'information pour les industriels et les transporteurs sur la ZFE VUL/PL est demandée par les industriels. Une présentation de la ZFE VP pour les salariés serait également intéressante.

M. Izoard interpelle la commission sur les difficultés qu'il rencontre dans son secteur (ZI des Isles)
> la GAM prendra contact rapidement avec lui pour traiter ce cas spécifique.

Conclusion de la séance

Corinne Thievent remercie les participants et propose une **prochaine réunion de la commission le 4 avril 2024 9h30 à l'UD (salle 356).**

A noter la date de la plénière du SPPPY le vendredi 17 mai de 10 h à 12 h en préfecture.